

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	Nombre de membres	Suffrages
Séance 30 juillet 2020	En exercice : 14	Exprimés : 13
Convocation 24 juillet 2020	Présents : 13	Pour : 14
		dont 1 procuration
Affichées le 13.08.2020	Transmises à la Préfecture le 13.08.2020	Contre : 0

L'an deux mil vingt et le trente juillet, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERREFITTE-NESTALAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire.

**PRESENTS :** M. Noël PEREIRA DA CUNHA - Mme Sylvie PARROU – M. Jacques MATA - M. François CLIN – M. Yvan CONESA - M. Mathieu BIBÉ — Mme Renée BIEFFEILH - Mme Alexandra FRONTY - Mme Valérie GIUNTINI - Mme Nathalie LAVELUA — M. Lionel MATA - Mme Christèle SCHLUR – Madame Françoise TREY-

**Excusé :** M. Antoine CAICEDO (procuration à M. PEREIRA DA CUNHA)

**M. CLIN a été élu secrétaire de séance**

<b>DELIBERATION N° 2020-44 : REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE</b>
---

Monsieur le Maire expose :

- la commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal de Pierrefitte-Nestaldas, conformément aux articles L.2223-17 et 18, ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales, afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent,

- Vu les procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 14 décembre 2016 et 22 juin 2020,

- Vu la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,

- Considérant que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,

- Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, décide :

**Article un :** de prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon indiquées ci-dessous :

EMPLACEMENT /SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carré 1 - 25	03/03/1943	GENDRE Marie	- FAMILLE GENDRE - GENDRE Robert - 1940 - GENDRE Louis - 1925
1 - Carré 1 - 27	14/06/1946	SEURRE Abel	- FAMILLE SEURRE* Abel - SEURRE Abel - 1954
1 - Carré 1 - 37	22/04/1948	MONSIEUR LE DIRECTEUR	- FAMILLE BENARD* S. - ? ?
1 - Carré 1 - 39	01/06/1949	PUENTE Grégoria	- FAMILLE PUENTES - PUENTES* Grégoire
1 - Carré 1 - 120	04/04/1973	FRANCO ?	- FAMILLE FRANCO - FRANCO* Antonio - 06/10/1970 - FRANCO Elvira née OSANZ* - 1972
1 - Carré 1 - 130	02/12/1980	HECHES Alice	- FAMILLE HECHES* Pierre - FAMILLE HECHES* Alice - HECHES* Maurice - 29/01/1979
1 - Carré 1 - 131			- ? ?
1 - Carré 2 - 52	11/01/1961	DEVILLAIRE Laure née MILLERAT	- FAMILLE DEVILLAIRE - ? ?
1 - Carré 3 - 5	27/08/1919	SUGIER Pierre	- FAMILLE SUGIER* - SUGIER Basilisa née GONZALEZ- 13/09/1918
1 - Carré 3 - 7	31/10/1911	LASSALE Marie	- FAMILLE LABASSE - FAMILLE LASSALE - ? ?
1 - Carré 3 - 11	26/08/1919	CLAVERIE Pierre	- FAMILLE CHAPELAIN* - FAMILLE CLAVERIE* - CLAVERIE P. ? née CHAPELAIN - CAZAJOUS Florence née CLAVERIE* - 15/02/1989
1 - Carré 3 - 21	16/05/1921	ANTCHAGNO Jean Pierre	- FAMILLE ANTCHAGNO - ? ?
1 - Carré 3 - 22	25/03/1896	SOULE Anne Honorine née BARRAIL	- FAMILLE BARRAIL* Anne Honorine - ? ?
1 - Carré 3 - 24	16/05/1921	BERROA Patience Gracianna	- BERROA Martial Alexandre - 13/09/1918
1 - Carré 3 - 32	16/12/1967	GRACIA Francisco	- GRACIA-CAMPO Francisco - 11/1966
1 - Carré 3 - 53	29/04/1937	COLOMES Basile	- FAMILLE PEYRE* - FAMILLE COLOMES* - PEYRE* Jean Pierre - 15/04/1937 - PEYRE Madeleine née BREFEUIL* - 28/03/1943
1 - Carré 3 - 54			- FAMILLE RODRIGUEZ - ? ?
1 - Carré 3 - 69	01/03/1932	CANERIE Blaise Antoine	- FAMILLE CANERIE - CANERIE Antoine - 03/04/1887 - CANERIE* Firmin
1 - Carré 3 - 76	22/05/1964	SANCHEZ Antonio	- NIETO* ? - 11/04/1959
1 - Carré 4 - 5	12/02/1893	LALANNE Léon	- FAMILLE LACOSTE - FAMILLE LALANNE - ? ?
1 - Carré 4 - 8	07/03/1893	BURGAY Charles	- FAMILLE BURGAY*
1 - Carré 4 - 11	12/02/1893	LACOSTE Dominique	- FAMILLE LACOSTE* Jean Pierre - LACOSTE Jean Pierre - 04/1867
1 - Carré 4 - 12	12/02/1893	DELPON Jean	- LAPEYRE ?
1 - Carré 4 - 19	29/02/1916	TURIN Eugène	- FAMILLE TURIN* - TURIN Simon - 30/01/1911

1 - Carré 4 - 25	21/11/1919	CAUSIAS Célestin	- FAMILLE CAUSIAS - FAMILLE LABARRERE - FAMILLE SENS - FAMILLE ARTIGUENAVE - ? ?
1 - Carré 4 - 34	22/08/1920	SOUCAZE Joseph	- FAMILLE SOUCAZE* Jean Marie - SOUCAZE Jean Marie - 05/12/1918
1 - Carré 4 - 42	18/07/1922	CAZAJOUS A. Maria Marceline née BREFEUIL	- FAMILLE CAZAJOUS* - FAMILLE BREFEUIL* - CAZAJOUS Jean André - 1919 - CAZAJOUS* André - BREFEUIL* Marie
1 - Carré 4 - 44	18/07/1922	ARTIGALAS Marie Louise née AUGÉ	- FAMILLE ARTIGALAS* Dominique - ARTIGALAS D. Marie née AUGÉ - ARTIGALAS Dominique - 1921
1 - Carré 4 - 56	25/04/1924	BORDENAVE Louis	- FAMILLE BORDENAVE* - BORDENAVE A. Dominique née LATAPIE - 08/03/1885
1 - Carré 4 - 59	12/02/1893	LABARDE Alexandrine née LASSERE	- FAMILLE LASSERE* Alexandrine - ? ?
1 - Carré 4 - 66	25/04/1924	BARBE Jean Marie	- FAMILLE BARBE - BARBE Mathilde - 02/12/1899
1 - Carré 4 - 67	25/04/1924	CAPDEVIELLE Stanislas	- FAMILLE CAPDEVIELLE - CAPDEVIELLE Jean Pierre Stanislas - 04/05/1943 - CAPDEVIELLE Marie Louise née JORLY* - 16/11/1923 - CAPDEVIELLE* Julie - 1937 - CABARROU Eugénie née CAPDEVIELLE - 02/05/1941
1 - Carré 4 - 68	18/07/1922	TOULET Marie née LAFFONT	- FAMILLE LAFFONT* Marguerite - LAFFONT Marguerite - 1974

**Article deux** : d'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.

**Article trois** : plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

**Article quatre** : les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

**Article cinq** : la présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la mairie et au cimetière pendant un mois, transmis à la préfecture des Hautes-Pyrénées.

**Article six** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.

### DELIBERATION N° 2020 - 45 : ADOPTION DU BUDGET 2020 EAU & ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2020. Entendu l'exposé, le Conseil Municipal – à l'unanimité – approuve le budget 2020, par chapitres, du service de l'eau et de l'assainissement, qui se présente ainsi :

#### SECTION D'EXPLOITATION (EN EUROS)

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES	326 385.00	338 377.00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	11 992.00	
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>338 377.00</b>	<b>338 377.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES	178 673.00	164 245.00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2019	37 911.00	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	356 619.00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>216 584.00</b>	<b>520 864.00</b>

**TOTAL DU BUDGET**

	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>554 961.00</b>	<b>859 241.00</b>

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

**DELIBERATION N° 2020 - 46 : RECONDUCTION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019 POUR 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités, la date limite de transmission des délibérations des collectivités territoriales et leurs groupements portant sur les taux, sur les tarifs et sur les produits des impositions directes locales de l'année 2020, a été reportée au 3 juillet 2020.

Faute de délibération transmise au 3 juillet 2020, les taux votés en 2019 par la collectivité seront reconduits.

Il donne ensuite connaissance à l'assemblée de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes directes locales, notifiées par les services fiscaux.

Les bases d'imposition notifiées s'établissent ainsi :

Taxes	Bases imposition 2019	Bases imposition 2020	Taux 2019	Produit fiscal à taux constants
Taxe foncière bâti	1 566 933	1 593 000	10.15 %	161 690
Taxe foncière sur le non bâti	3 450	3 300	35.17 %	1 161
<b>TOTAL</b>				<b>162 851 €</b>

Monsieur le Maire précise que le produit prévisionnel de taxe d'habitation, annoncé par les services fiscaux, s'élève à 156 216 € (bases d'imposition prévisionnelles 2020 : 1 698 000 - taux d'imposition 9.20 %).

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ décide de reconduire pour 2020 les taux 2019 d'imposition des taxes directes locales, à savoir :

- taxe foncière sur le bâti 10.15 %
- taxe foncière sur le non bâti 35.17 %

Le produit fiscal attendu s'élèvera donc pour 2020 à :

Taxes	Bases impositions 2020	Taux 2020	Produit fiscal attendu en 2020
T.F.B.	1 593 000	10.15 %	161 690 €
T.F.N.B.	3 300	35.17 %	1 161 €
<b>TOTAL</b>			<b>162 851 €</b>

✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout document rendu indispensable à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits. P.C.C.

**DELIBERATION N° 2020 - 47 : VOTE DU BUDGET 2020 COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de budget 2020. Entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve le budget 2020, par chapitres, de la commune, qui se présente ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	1 346 916.00	1 212 991.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		133 925.00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 346 916.00</b>	<b>1 346 916.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES	705 595.00	692 197.00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2019	137 435.00	125 118.00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		25 715.00
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>843 030.00</b>	<b>843 030.00</b>

**TOTAL DU BUDGET**

	DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 189 946.00</b>	<b>2 189 946.00</b>

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

**DELIBERATION N° 2020 - 48 : ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE CADASTRE AE 88 SITUE 51 AVENUE JEAN MOULIN, EN CENTRE BOURG : ACCORD POUR CONSULTATIONS ET NEGOCIATIONS AUPRES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES POUR RECOURS A L'EMPRUNT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-40, en date du 23 juillet 2020, le Conseil Municipal

- l'a chargé de mener les négociations auprès de la famille NOEL, de finaliser l'achat de l'immeuble cadastré AE 88, 51 avenue Jean Moulin, en centre bourg, au prix de 135 000 €

- l'a autorisé à mener les démarches auprès des partenaires tels que l'ADAC et le CAUE qui accompagneraient la Commune dans cette opération d'achat et d'aménagements.

Pour ce faire, l'obtention d'un prêt est indispensable.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal – à l'unanimité – autorise Monsieur le Maire à mener les négociations auprès des organismes bancaires, en vue de l'obtention d'un prêt cofinçant l'opération d'achat et d'aménagements de l'immeuble 51 avenue Jean Moulin, en centre bourg.

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.

<b>DELIBERATION N° 2020 – 49 : ACQUISITION D'UN BIEN EN VUE D'AMENAGEMENT D'UN TIERS LIEU ET D'UN LOCAL COMMERCIAL – PREMIERE TRANCHE</b>
---

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 et le CAUE 65, sur le projet d'aménagement d'un tiers-lieu et d'un local commercial dans l'ancienne « coopérative », construction emblématique de l'histoire industrielle et de la vie ouvrière de la commune.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude.

L'opération sera traitée en plusieurs tranches. La première consiste à l'acquisition du bâtiment et la tranche suivante sera consacrée à la réalisation des travaux d'aménagement.

Le montant de la première tranche, l'acquisition du bien, est de 135 000 € HT. Le montant de la seconde tranche, l'aménagement du bien, est de 252 000 € HT. Le coût global de l'opération est de 387 000 € HT.

Le plan prévisionnel de financement de la première tranche de l'opération, s'établit comme suit :

Organismes financeurs	%	Montant HT
Etat - DETR	30	40 500 €
Département – AAP DT	35	47 250 €
Autofinancement	35	47 250 €
Total	100	135 000 €

Après discussion et débat, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le dossier de faisabilité préconisé par l'ADAC et le CAUE,
- d'engager le budget prévisionnel pour la première tranche de l'opération concernant l'acquisition du bien.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- constituer les dossiers de demandes d'aides financières auprès des organismes financeurs,
- signer tout document relatif à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

**DELIBERATION N° 2020 – 50 : RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE (EN APPLICATION DE L’ARTICLE 3 I 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984) – affichée et transmise à la Sous-Préfecture le 20.08.2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 I 1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, mais aussi pour assurer du renfort au sein de l'équipe des employés de la voirie,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de deux mois allant du 7 septembre 2020 au 31 octobre 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350, indice majoré 327 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré le jour, mois et an sus dits. P.C.C.